

« L'adaptation au changement climatique doit être mieux intégrée dans les politiques territoriales »



DROITS DE L'HOMME

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

URGENCE INTERNATIONALE

16/06/2026

Comment mieux protéger les personnes et les territoires vulnérables, particulièrement touchés par les effets du dérèglement climatique ? Sommes-nous vraiment prêts à faire face aux conséquences du changement climatique ? Entretien avec Jean-François Soussana, président du Haut Conseil pour le climat.

Parcours

Jean-François Soussana

- 1959 : Naissance
- 1986 : Intègre l'Institut national de la recherche agronomique (Inra)
- 1998 : Rejoint le Groupe intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat (GIEC)
- 2007 : Partage avec tous les auteurs du GIEC le Prix Nobel de la paix
- 2024 : Nommé président du Haut Conseil pour le climat (HCC)

Djamila Ould Khettab : À Madagascar, le directeur d'une organisation paysanne que j'ai interviewé a insisté : « *Les pays riches, qui sont historiquement responsables de la crise climatique, doivent davantage aider les plus vulnérables à s'adapter.* » Que lui répondez-vous ?

Jean-François Soussana : Lors de la COP30, à Belém, au Brésil, la France et d'autres pays européens se sont exprimés en faveur d'une sortie des énergies fossiles, mais n'ont finalement pas consenti d'efforts additionnels en matière d'aide à l'adaptation alors que c'était une demande très forte des pays à faible revenu.

Les coûts de l'adaptation au changement climatique pour des pays à faible revenu sont estimés à plus de 300 milliards de dollars. C'est environ 12 fois le niveau actuel

des financements publics internationaux pour l'adaptation. Et plus ces pays seront confrontés aux impacts du changement climatique, plus les besoins seront élevés.

Le Haut Conseil pour le climat (HCC) préconise de poursuivre le soutien financier international, bilatéral et multilatéral, en faveur de l'action climatique des pays à faible revenu, tant en matière d'atténuation que d'adaptation aux changements climatiques, y compris à travers le développement de mécanismes financiers innovants. La France copréside d'ailleurs un groupe de travail international sur la création de nouveaux outils. Il y a une réflexion en cours sur l'instauration de taxes sur les transactions internationales boursières ou sur les billets d'avion internationaux. Mais tout ceci est difficile à mettre en place alors que le multilatéralisme est aujourd'hui en grande difficulté.

D.O.K. : L'aide à l'adaptation en direction des pays du Sud se fait essentiellement sous forme de prêts et non de dons publics. Le risque est de fragiliser des États déjà très endettés. Comment inverser la tendance ?

J.-F.S. : Le contexte n'est pas favorable : l'aide publique au développement vient de connaître une baisse importante aux États-Unis et dans les pays européens, y compris en France.

Les coûts de l'adaptation au changement climatique pour des pays à faible revenu sont estimés à plus de 300 milliards de dollars. C'est environ 12 fois le niveau actuel des financements publics internationaux pour l'adaptation.

Avec une situation économique qui tend à se dégrader et compte tenu d'un contexte géopolitique très instable, on peut craindre un tarissement de l'aide publique au développement et un blocage dans les négociations multilatérales, y compris sur le désendettement.

D.O.K. : Comment l'éviter ?

J.-F.S. : En nouant de nouvelles alliances diplomatiques. Nous étions dans une alliance transatlantique qui a fonctionné jusqu'à la présidence de Joe Biden. Nos positions étaient relativement alignées pour soutenir la décarbonation. Nous pouvions aussi compter sur le soutien des États insulaires. Mais le second mandat de Donald Trump bouleverse cet équilibre. Aux États-Unis, il y a aujourd'hui un déni

total des enjeux climatiques. Bien qu'absents de la COP30, ils ont fait pression sur certains participants et pesé sur les négociations. Aussi, durant le sommet pour le climat, l'Alliance des petits États insulaires (Aosis) qui traditionnellement se prononçait pour une baisse rapide des émissions, n'a pas soutenu les positions européennes pour renforcer l'ambition de sortie des énergies fossiles, mais a plutôt demandé d'accompagner davantage les efforts d'adaptation.

Les diplomaties européennes devraient apprendre de ce qui s'est passé à Belém et essayer de construire avec des pays à faible revenu et des membres du G77* un nouvel équilibre. Cet effort diplomatique pourrait faire avancer l'action pour le climat.

D.O.K. : En France aussi, le financement de la politique publique d'adaptation est un enjeu.

J.-F.S. : Dans un contexte budgétaire et politique compliqué, il est difficile d'allouer des crédits supplémentaires à l'adaptation. Le Haut Conseil pour le climat observe par ailleurs que le financement de certaines mesures du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc-3), rendu public l'an dernier, est assez mal défini et probablement insuffisant.

Le manque de solidarité nationale face aux impacts du changement climatique conduirait à la multiplication de pièges à pauvreté et de territoires sinistrés.

L'adaptation n'a pas vocation à être isolée et réalisée par un énième service administratif, mais doit être intégrée dans les politiques sectorielles et territoriales. Nous appelons donc à ce que l'adaptation soit mieux intégrée dans les planifications qui sont à la charge des collectivités territoriales.

D.O.K. : Notre enquête montre que les personnes pauvres sont surexposées à la crise climatique. Celle-ci crée aussi de nouvelles précarités. Comment mieux protéger les plus vulnérables ?

J.-F.S. : La vulnérabilité des personnes est liée à de nombreux facteurs comme l'âge, l'état de santé, le genre, ou des stades de la vie (grossesse). Les personnes ayant les plus faibles revenus, notamment les personnes sans abri ou mal logées, sont en moyenne plus exposées aux canicules. Mais il y a aussi des caractéristiques

(le mode de vie, la profession, etc.) qui peuvent renforcer l'exposition à des risques climatiques. Il y a un vrai besoin de connaissances sur la vulnérabilité des personnes.

Mieux identifier les différentes formes de vulnérabilité nécessite des actions territoriales. Ça peut passer, par exemple, par les registres communaux placés sous la responsabilité du maire, qui a pour mission d'organiser une prise en charge efficace des personnes vulnérables lors d'un événement climatique extrême.

Pour faire converger les questions d'action sociale, de santé et de résilience au changement climatique, on a besoin d'une meilleure coordination entre les différents échelons administratifs.

D.O.K. : Et d'adapter notre système de protection sociale aux enjeux climatiques ?

J.-F.S. : Le manque de solidarité nationale face aux impacts du changement climatique conduirait à la multiplication de pièges à pauvreté et de territoires sinistrés. Ne pourrait-on pas inclure les risques climatiques dans la protection sociale ? Un rapport du Haut-Commissariat au plan et à la stratégie, datant de 2025, explore la possibilité de faire évoluer notre système de protection et de mettre en place une socialisation des risques climatiques. Il a formulé plusieurs hypothèses. Premier scénario : un marché de l'assurance qui apporte une couverture minimale et des garanties supplémentaires face aux événements climatiques. L'État jouerait le rôle de régulateur et apporterait de la réassurance. Deuxième scénario : un mécanisme plus volontariste qui consisterait à mettre en place un système de réassurance publique étendue à l'ensemble des risques climatiques. Ce scénario confie intégralement à l'État l'assurance contre la sécheresse et le recul du trait de côte. En clair, le risque sécheresse sur sol argileux (RGA) et le risque de l'érosion progressive des littoraux, qui pourraient conduire au relogement forcé de très nombreuses personnes au cours des décennies à venir, seraient nationalisés. Enfin un troisième scénario, peu probable, propose une socialisation complète et universelle des risques climatiques. À la clé, une couverture automatique de tous les ménages et la garantie d'une prise en charge des sinistrés liées à l'ensemble des risques climatiques par un "État assureur".

Il y a une prise de conscience que le système actuel est inadapté, les assureurs le disent aussi. Il faut davantage anticiper les effets du changement climatique, sinon les risques vont augmenter beaucoup plus vite que les capacités d'assurance.

D.O.K. : Justement, j'ai rencontré des habitants et des acteurs de terrain qui évoquent un manque de préparation : des dispositifs de gestion des urgences limités, des opérateurs de l'État peu formés, un accès à l'information compliqué. Comment sortir d'une logique de réaction et aller vers plus d'anticipation ?

J.-F.S. : D'abord, nous avons besoin de renforcer les ressources humaines et matérielles pour faire face aux conséquences d'un événement climatique extrême. Les moyens disponibles sont insuffisants. Dans la lutte contre des incendies, certains services d'urgence ont été en grande difficulté face à l'ampleur des destructions. En Outre-mer, notamment à Mayotte, des services d'urgence n'ont pas pu répondre dans les délais attendus en raison de l'ampleur du sinistre.

Si on veut s'adapter, il faut intégrer la prévention des risques très en amont. L'un des enjeux est la coordination entre les différents échelons et services administratifs. Ce problème est apparu fortement à Valence, en Espagne, durant les inondations d'octobre 2024. La réponse d'urgence était désordonnée car les autorités n'ont pas suivi les mécanismes de communication prévus entre les différents niveaux de responsabilités, ce qui a contribué au nombre élevé de morts.

Si on veut s'adapter, il faut intégrer la prévention des risques très en amont.

En France, il existe une certaine culture du risque au sein de l'administration. Mais vu la montée des risques climatiques, il va falloir aller plus loin et probablement mettre en place des "stress tests", des exercices de simulation pour évaluer dans un territoire comment on réagit, comment on positionne les moyens. Pour cela, il ne faudra pas seulement tenir compte des phénomènes climatiques qui se sont déjà produits sur le territoire, mais aussi inclure des scénarios basés sur des projections climatiques comprenant des événements improbables, mais pas impossibles.

L'Inde offre un exemple intéressant de mode d'organisation pour prévenir des risques naturels. Certaines régions se sont dotées de "plans de contingence" qui détaillent des mesures par village pour positionner les ressources afin de faire face à

des scénarios identifiés, avec une anticipation par exemple de niveaux de sécheresse élevés.

D.O.K. : Vu l'imprévisibilité et l'intensité des phénomènes climatiques, avons-nous vraiment les moyens de nous adapter ?

J.-F.S. : Dans ses travaux, le Groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) souligne qu'il y a des limites à l'adaptation. Il existe, d'une part, des limites souples qui dépendent des moyens investis pour faire face aux effets du changement climatique. Et, d'autre part, des limites dures : malgré des investissements pour s'adapter, on ne sait pas comment réduire entièrement les pertes et dommages causés par le dérèglement climatique. Cela se vérifie déjà dans des pays tropicaux et dans certains territoires de pays au climat tempéré.

Prenons l'exemple d'un village en zone inondable. Quelles sont les stratégies ? Limiter le risque de submersion en construisant une digue ou en employant des solutions fondées sur la nature, tout en sachant qu'une tempête pourrait un jour causer la perte d'infrastructures et de vies humaines. Ou bien déplacer la population et en assumer le coût économique et humain pour les familles et les entreprises. Ce sont des arbitrages très difficiles. Mais ces enjeux ne sont pas suffisamment sur la place publique.

*Le Groupe des 77 est une coalition des pays du Sud les plus importants.

Propos recueillis par Djamila Ould Khettab (Journaliste) - Elodie Perriot (Photographe)

<https://rhone.secoures-catholique.org/notre-actualite/ladapatation-au-changement-climatique-doit-etre-mieux-integree-dans-les-politiques>